

YAINVILLE FLASH

Prix des Ecoles Fleuries

OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30
et de 14 h à 18 h

☎ 02.35.05.92.25

📠 02.35.37.33.82

✉ mairie.de.yainville@wanadoo.fr



L'Ecole Maternelle de Yainville a remporté un prix au concours des Ecoles Fleuries organisé par la Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale. Félicitations aux élèves et enseignants pour le travail accompli ! ■

RESTAURANT SCOLAIRE

Vente des tickets de cantine :
en Mairie

NOVEMBRE

- Vendredi 14 novembre de 14h à 18h
- Samedi 15 novembre de 10h à 12h
- Lundi 17 novembre de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

DECEMBRE ERRATUM



- Vendredi 5 décembre de 14h à 19h
- Pas de permanence le samedi
- Lundi 8 décembre de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.

☺ Tarifs Ecole Elémentaire :

1^{er} enfant : 2,70 €
2^{ème} enfant : 2,40 €
3^{ème} enfant et + : 2,10 €

☺ Tarifs Ecole Maternelle :

1^{er} enfant : 2,50 €
2^{ème} enfant : 2,30 €
3^{ème} enfant et + : 2,00 €

PARC NATUREL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

L'opération de commande groupée d'arbres et d'arbustes est lancée. Les personnes intéressées doivent remplir **avant le 14 novembre** un bon de commande disponible en Mairie ou sur www.pnr-seine-normande.com ■

Déconstruction site NSF

L'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) est entré en possession de l'ancienne entreprise des Nouvelles Savonneries de France (NSF) depuis cet été pour le compte de la Métropole Rouen Normandie.

Il s'agit de la partie basse de l'ancien site NSF en bord à quai. Ce terrain supporte la majeure partie des bâtiments de l'ancienne usine, bâtiments devenus vétustes et ne pouvant être réhabilités.

La Métropole, en concertation avec la commune de Yainville, a ainsi pris la décision de faire démolir ces bâtiments pour dégager un foncier destiné à une future implantation économique (non définie à ce jour).

Cofinancée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie, la Région Haute Normandie et la Métropole dans le cadre du Fonds Friches, cette démolition est conduite sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPFN et est confiée à l'entreprise BOUTTE qui commencera sa mission à partir de mi-novembre, pour une durée d'environ six mois à huit mois. ■

CARTE NATIONALE D'IDENTITE Allongement de la durée de validité

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité délivrée à des personnes majeures (plus de 18 ans) passe de 10 à 15 ans.

Cette extension de validité s'applique également aux cartes qui ont été délivrées à des personnes majeures entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013, sans aucune démarche.

Les cartes d'identité pour les personnes mineures à la date de délivrance restent valables 10 ans. ■

RESTOS DU CŒUR

Rue de la Plage 76580 LE TRAIT

Inscriptions de 14h à 16h30 les :

- lundis 10 et 17 novembre

- jeudis 13 et 20 novembre

Se munir des justificatifs suivants : livret de famille, carte d'identité, attestation de sécurité sociale, CMU, CAF, quittance de loyer, feuille d'imposition, justificatifs de revenus. ■

AVIS

La Commune dispose de quelques garages vacants rue Paul Janet destinés à la location.
Renseignements en Mairie. ■

REGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Extrait de l'arrêté préfectoral du 8 oct. 2014

Article 6 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits en provenance d'appareils de télévision, de radiodiffusion, de diffusion de musique amplifiée, d'instruments de musique ou autres appareils ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux. En outre, les voix des occupants ne doivent pas, par leur intensité, créer de gêne pour le voisinage.

Article 7 : Les activités bruyantes, effectuées par les particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression... susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- ✓ les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- ✓ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 8 : Les propriétaires d'animaux ou les personnes en ayant la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit. ■

ANCIENS COMBATTANTS

Commémoration de l'Armistice
Mardi 11 novembre

- ✓ 11h45 : Rassemblement à la mairie
 - ✓ 12h : Dépôt de gerbes au monument aux morts
 - ✓ 12h15 : Vin d'honneur et remise des diplômes de médaille d'honneur du travail
 - ✓ 12h30 : Repas
- Renseignements et réservations :
Roland BRASSE ☎ 02.35.37.20.82
ou Charles DUHAZE ☎ 02.35.37.32.28

Assemblée Générale et
Galette des rois
Samedi 24 janvier
Foyer Municipal JL CLAUDET ■

SITY

**ANIMATIONS PERSONNES AGEES
YAINVILLAISES ET TRAITONNES**

Mercredi 19 novembre, 14h30

Thé Dansant, Salle Maupassant au Trait
Transport sur inscription

Vendredi 21 novembre

Déjeuner Croisière Beaujolais à PARIS
Inscriptions closes
Départ : 9h terrain de pétanque

Lundi 8 décembre

Sortie Cinéma Yvetot
Inscription du 24 au 26 novembre
Départ : 13h30 terrain de pétanque
Tarif : 6€ ■

Salon des Arts

Samedi 22 et Dimanche 23 novembre

Entrée libre : de 10h à 12h et
de 14h30 à 18h30

Foyer Municipal JL CLAUDET

Invité d'honneur : Jean LEVASSEUR
Peinture, Sculpture, Littérature, Musique
au profit de l'Association l'ESSOR ■

CLUB DES LOISIRS

Sortie le **dimanche 14 décembre**

Galette : **Dimanche 18 janvier**
Foyer Municipal JL CLAUDET

Renseignements :
Jean-Yves CREVEL, 37, rue Sacha Guitry
☎ 02 35 37 95 21 ■

ARBRE DE NOEL COMMUNAL

Samedi 20 décembre à 10 h 30
au Foyer Municipal JL CLAUDET.

Une animation sera proposée par la MJAC avant la traditionnelle distribution des jouets aux enfants des écoles élémentaire et maternelle ainsi qu'aux tout-petits non scolarisés. ■

AMICALE DES ANCIENS

Galette des rois
Dimanche 1^{er} février
Foyer Municipal JL CLAUDET

Renseignements :

Gilbert BOYERE,
333, rue de l'Essart
☎ 06 66 57 83 53 ■

Vœux du Maire

Mardi 13 janvier, 18h
Foyer Municipal JL CLAUDET ■

YAINVILLE S'ILLUMINE

Concours des maisons et jardins illuminés :
Inscription en Mairie avant le 20 décembre

Remise des récompenses
Vendredi 23 janvier
Foyer Municipal JL CLAUDET ■

Maison des Jeunes et d'Animation Culturelle**Activités d'Automne****Téléthon**

Comme tous les ans la Maison des Jeunes coordonne les manifestations mises en place par les associations yainvillaises pour cette grande cause :

L'an passé grâce aux efforts des bénévoles et à la participation active des habitants, la somme de 2342 € a pu être récoltée au profit de l'Association Française contre les Myopathies (AFM). Petits et grands pourront se retrouver autour de diverses actions :

Jeu 13 Novembre

Grand loto organisé par le Club des Loisirs des Retraités.

Samedi 22 Novembre

Mêlée tournante de la Pétanque Yainvillaise.

Jeu 27 novembre

Jeu divers du Club des Loisirs des Retraités.

Vendredi 28 novembre

- 18h30 : venez nombreux avec vos plumes au foyer municipal pour la traditionnelle dictée.

Samedi 29 novembre

- matin : stand téléthon sur le marché et départ de la randonnée à 10h.

- midi au foyer municipal, vous pourrez déguster des moules frites (sur place ou à emporter). Différents stands y seront installés comme le Tricot à gogo, un stand bois...

Nouveauté

- à partir de 15h, guinguette dansante ouverte à tous.
- soir : repas dansant et moules frites.

N'oublions pas que « c'est avec la participation de tous que nous réussissons à vaincre la maladie ! »

Goûter de Noël

A l'occasion des fêtes de Noël, la Maison des Jeunes organise son goûter le :

vendredi 19 décembre à 17h30
à la MJAC.

Un goûter, un pot de l'amitié et des bonbons à volonté seront servis aux petits et grands.

Action Chocolat

Les fêtes de fin d'année approchent, c'est pourquoi cette année encore nous organisons l'opération vente de chocolat, action d'autofinancement pour la Maison des Jeunes.

Des catalogues sont disponibles à la MJAC et les commandes sont à retourner avec le règlement avant le **26 Novembre**.

Les chocolats seront distribués la semaine avant Noël.

SEJOUR SKI 2015

Séjour à St Jean d'Arves en Savoie du **21 février au 1^{er} Mars 2015**.

Au programme: Ski alpin, sortie raquette, initiation à la conduite de chiens de traîneaux, et bien sûr...luge glissades, fabrication d'igloo et bonhommes de neige.

ACCUEIL ET INSCRIPTION A LA MAISON DES JEUNES aux horaires d'ouverture.

Nous avons établi une liste de critères d'inscription, nous donnerons donc la priorité aux jeunes y répondant.

1/ être à jour de sa cotisation annuelle

2/ acompte de 50€ à régler lors de l'inscription

3/ en cas d'annulation l'acompte ne sera pas remboursé.

4/ le solde du séjour devra être réglé avant le départ.

Conseil Municipal du 5 septembre

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT SAINT-PHILIBERT »

Madame le Maire rappelle que la Commune de YAINVILLE est propriétaire d'un terrain non bâti situé rue de l'Essart, d'une superficie de 10 381 m², cadastré section AC n° 715, concerné par un projet d'aménagement de 10 lots à bâtir.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe « Lotissement SAINT-PHILIBERT » à compter du 1^{er} janvier 2015, appliquant la comptabilité de stocks, dans le but de retracer toutes les opérations relatives à l'aménagement et à la gestion de ce lotissement situé rue de l'Essart

- **DIT** que ce budget annexe sera assujéti à la TVA

- **PRECISE** que ce budget sera voté par chapitre

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce budget annexe.

ALLOCATIONS SCOLAIRES 2014-2015

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE DECIDE

de porter le montant de la bourse communale pour frais d'études attribuée aux enfants de la Commune justifiant pour l'année scolaire 2014-2015 d'une inscription dans un établissement secondaire, à :

- **60 €** par élève fréquentant le CES Charcot du Trait
- **130 €** par élève âgé de moins de 16 ans à la date de la rentrée scolaire et fréquentant un établissement secondaire technique, spécialisé ou autre.

PARTICIPATION 2014 AU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (F.A.J.)

Madame le Maire signale que la commune de Yainville a été sollicitée comme chaque année pour participer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes au titre de l'année 2014.

Elle rappelle que la participation volontaire des communes à ce dispositif est calculée depuis 1997 sur la base de 0,23 € par habitant, soit pour 2014 une somme de 257,83 € (1121 habitants x 0,23 €).

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil sur cette question.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE DECIDE de participer au financement du Fonds départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2014.

SUBVENTION 2014 AU CLUB PHILATELIQUE ET CARTOPHILE DU TRAIT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE DECIDE d'octroyer au Club Philatélique et Cartophile du Trait une subvention de **2 350 €** pour l'année 2014 afin de participer au financement de la réalisation d'une médaille représentant l'église Saint André de Yainville.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2014 A LA MAISON DES JEUNES ET D'ANIMATION CULTURELLE DE YAINVILLE

Madame le Maire rappelle que par délibérations de conseil municipal du 21 mars 2014, il a été décidé d'octroyer une subvention de 137 342 € à la MAISON DES JEUNES ET D'ANIMATION CULTURELLE DE YAINVILLE au titre de l'année 2014.

Or, selon les termes de la convention signée le 30 avril 2014, le montant de la subvention communale nécessaire au soutien des actions menées en 2014 par la MJAC s'élève à 145 992 €.

Il est proposé au Conseil d'octroyer à la MJAC une subvention complémentaire de 8 650 € au titre de l'année 2014 afin de permettre le financement de l'ensemble des actions retenues.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE DECIDE de verser une subvention complémentaire de fonctionnement de **8 650 €** à la MAISON DES JEUNES ET D'ANIMATION CULTURELLE DE YAINVILLE, au titre de l'année 2014.

ACCEPTATION DE MONTANT D'INDEMNISATION D'ASSURANCE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE DECIDE d'accepter le montant d'indemnisation proposée

par la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales en réparation du sinistre détaillé comme suit :

Indemnité de **1 227,62 €** pour un sinistre du 14/10/2013 (câble d'éclairage public arraché RD 143 suite à la réalisation de travaux d'élagage).

BAUX DE LOGEMENTS COMMUNAUX – REVALORISATION ANNUELLE DU MONTANT DES LOYERS

Madame le Maire rappelle que la Commune donne à bail à loyer les logements désignés ci-dessous, dont elle est propriétaire : n° 297 – 303 – 305 et 311 Rue de la République, 2 logements rue du Bac, 219 rue James Watt, 218 rue Pasteur.

Il sera procédé à la révision du montant des loyers de ces logements à partir des loyers de septembre 2014 payables à terme échu, conformément à la clause de révision annuelle figurant dans ces baux.

S'agissant en majorité de logements sociaux, il est proposé au Conseil de décider de ne pas procéder auprès des locataires à la mise en recouvrement des rappels de revalorisation calculés sur les 5 ans passés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE DECIDE de ne pas procéder auprès des locataires des logements communaux désignés ci-dessus, au recouvrement des rappels de revalorisation de loyers calculés sur les 5 ans passés.

CONTRIBUTION DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) DES BOUCLES DE LA SEINE POUR MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE,

- **DECIDE** de fixer à 1 801,44 € le montant de la contribution annuelle demandée au SSIAD des Boucles de la Seine au titre de son occupation des locaux administratifs mis à sa disposition à Yainville, 466 rue Pasteur.

- **DIT** que cette participation sera demandée annuellement, et ne fera pas l'objet de revalorisation annuelle.

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL – DECISION DE SURSEOIR AU RECouvreMENT DE LOYERS

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Rouen en date du 12 novembre 2013 à l'encontre de la société KANKALE, titulaire d'un bail commercial pour les locaux de la supérette situés rue de la République à Yainville.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE DECIDE de surseoir au recouvrement du loyer mensuel concernant les locaux commerciaux de la supérette de Yainville, pendant la période allant de janvier 2014 jusqu'à la date de reprise d'exploitation de ce fonds de commerce.

REGIE DE RECETTES DE LA CANTINE SCOLAIRE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE DECIDE de procéder à l'actualisation des actes de création de la régie de recettes de la cantine scolaire instituée par délibération de conseil en date du 12 novembre 1976.

DEMANDE DE FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT 2014 CREA – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Considérant que la Commune de YAINVILLE souhaite couvrir des charges et frais de fonctionnement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DE YAINVILLE DECIDE de demander un fonds de concours en section de fonctionnement à la CREA d'un montant total de **22 336 €** se décomposant comme suit :

- **19 359 €** en vue de participer au financement de l'entretien des bâtiments communaux (principalement Foyer municipal, Mairie, Maison des associations, écoles, ateliers municipaux, locaux du cimetière, église, logements communaux)

- **2 977 €** d'aide exceptionnelle 2014 à la mise en place du développement des moyens en direction des écoles maternelle et élémentaire. ■

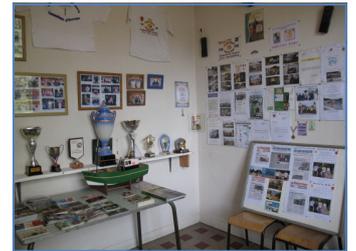
Yainville en images ...



▲ Nouveauté de l'Amicale des Anciens : élection de Miss Mamie et de ses dauphines.



▲ Forum des Associations.



▲ Manifestations de la Semaine Bleue : le repas intergénérationnel très apprécié suivi du traditionnel défilé sur le thème de « créatif et citoyen » réunissant enfants et retraités.



▲ Départ de Simonne CRAMPON, bénévole à la Bibliothèque.



▲ Remise des récompenses pour les Jardins Fleuris.